



# PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Préfète*

Lyon, le **30 NOV, 2023**

Madame le Maire,

Conformément à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, vous avez transmis le 17 novembre 2023, pour avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la révision allégée de la commune de Saint-Clément-sur-Valsonne.

La sous-commission mandatée par la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en charge de l'analyse des évolutions intermédiaires ou mineures des documents d'urbanisme qui s'est réunie le 27 novembre 2023 a rendu un avis favorable sur le projet concernant le classement en zone UC de la parcelle E n°700 actuellement en zone A, conformément à la décision de la Cour administrative d'appel de Lyon du 7 juillet 2022.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF,  
le chef du service aménagement et appui aux  
territoires,

Pierre RAJEZAKOWSKI

Madame Sylvie MARTINEZ  
Maire de Saint-Clément-sur-Valsonne  
10, rue de la Mairie  
69170 Saint-Clément-sur-Valsonne